



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Par arrêté préfectoral, une enquête parcellaire, préalable à la cessibilité des terrains, est prescrite à la demande de la commune de BRUZ dans le cadre du projet de constitution de réserves foncières sur les secteurs de la Gare, des Rosiers et du Grand Pâtis sur le territoire de la commune de BRUZ,

L'enquête se déroulera pendant **19 jours consécutifs**, du lundi 9 janvier 2023 au vendredi 27 janvier 2023 inclus.

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, est consultable gratuitement en mairie de BRUZ aux heures suivantes pendant la durée de l'enquête :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Des observations sur les limites des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de BRUZ, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, côté et paraphé par le maire ;
- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé à la mairie de BRUZ.

Monsieur PELHATE Gérard, agriculteur en retraite, désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, recevra les observations du public à la mairie de BRUZ les :

- lundi 9 janvier 2023 de 8h30 à 10h30 ;
- mardi 17 janvier 2023 de 10h30 à 12h30 ;
- vendredi 27 janvier 2023 de 15h30 à 17h30.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rennes,

Pour le préfet,
Le secrétaire général

25 NOV. 2022

Paul-Marie CLAUDON